



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 069-200058493-20240925-C\_20240925\_03-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240925\_03

#### APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSEMBLÉES DU SYNDICAT DE GESTION DES ÉNERGIES DE LA RÉGION LYONNAISE (MISE À JOUR SEPTEMBRE 2024)

Rapporteur : Monsieur Eric PEREZ, Président

Le 25 septembre 2024 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 18 septembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à sur le territoire de la commune de RILLIEUX-LA-PAPE - Salle Simone VEIL - 347 rue Capitaine Julien sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Michel CASTELLANO (Millery), Mattia SCOTTI (Ternay) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genais), Pierre GERVAIS (Limonest), Quentin BALAYE (Lissieu), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Christian AMBARD (Oullins-Pierre Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Stéphane FERRARELLI (Curis-au-Mt-d'Or), Damien PAUME (Dardilly), Eric RAMOS (Jonage), Eric VINCENT (La Mulatière), Laure SABOUREAU (Rillieux-la-Pape), Thierry DILLENSEGER (Vourles).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)  
Jean-Philippe CHONÉ (Communay) donne pouvoir à Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLY ;

Vu la délibération du 16 septembre 2020 portant sur l'installation du nouveau Comité syndical ;

Vu le projet de règlement intérieur ci-annexé ;

Considérant que par délibération C- 2020-12-09/04 en date du 9 décembre 2020, le Comité syndical a approuvé le règlement intérieur des Assemblées conformément aux dispositions de l'article L2121-8 du Code général de collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article L.5711-1 du même code prévoyant que le Comité syndical "*établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation*";

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement de ladite assemblée ;

Considérant que suite à l'évolution de la réglementation en vigueur, notamment l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 pris pour son application portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, les dispositions du règlement intérieur des assemblées doivent être revues afin d'être en adéquation avec les nouvelles règles en vigueur ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

#### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** le projet de règlement intérieur des Assemblées ci-annexé ;

**DÉCLARE** qu'il s'applique à compter du caractère exécutoire de la présente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 45 (121 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 10 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 2 voix : 6 (dont 1 pouvoir)

Nombre de délégués avec 1 voix : 29 (dont 4 pouvoirs)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 069-200058493-20240925-C\_20240925\_03-DE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*